

Les Régistres trop rigides ne sont pas populaires ! On peut en changer dans l'espoir d'avoir des gens plus dociles.

Nous comptons que le nouveau Secrétaire-Trésorier sera à la hauteur de sa position.

Le Conseil d'Hygiène de la Province et le Bureau de Santé de Montréal

Nous tenons à attirer l'attention de nos lecteurs sur le très intéressant rapport annuel du Conseil d'Hygiène de la Province.

Vous y lirez un excellent rapport du Dr Geo. Bourgeois, de Trois-Rivières, délégué au Congrès de la Tuberculose à Washington.

Vous y verrez aussi une étude documentée et établie sur des clichés photographiques, sur les logements insalubres par le Dr Elzéar Peltier, de Montréal. Vous y reconnaîtrez les façades prétentieuses et les plans de distribution de chambres de maisons montréalaises, sises sur la rue Durocher et Ste Famille, etc. entr'autres, qui sont une honte pour la civilisation moderne et un défi aux lois les plus élémentaires de l'hygiène.

C'est une preuve nouvelle, ajoutée aux milliers déjà accumulées, qu'il est plus que temps que le Bureau de Montréal s'intéresse à cette question "des logements salubres" et fasse édicter des lois de contrôle sur la construction.

Que fait donc notre Bureau de Santé civique ? L'anarchie y règne-t-elle comme au Conseil de Ville ?

Félicitons encore le Rédacteur du Bulletin Sanitaire du Conseil Provincial sur son dernier numéro. Il est très intéressant et plein de renseignements utiles. Les médecins le reçoivent déjà. Nous nous permettons de suggérer l'envoi de ce dernier numéro à toutes les maisons d'éducation, aux instituteurs et à tous les Curés de la Province : car il est très riche de conseils pratiques.

La Pensylvanie vote un million pour la lutte antituberculeuse

La Législature de la Pensylvanie a voté, l'an dernier, un million de dollars, au "Département d'hygiène de l'Etat" pour faire une lutte antituberculeuse intensive. Ce montant doit être employé, en deux ans, ainsi que suit : \$600,000.00 pour la construction d'un sanatorium et \$400,000.00 pour l'établissement de dispensaires anti-tuberculeux dans toutes les parties de l'Etat. Le sanatorium est en partie construit et une centaine de dispensaires avaient déjà été ouverts en novembre dernier. A cette même date de novembre 1908, l'Etat de Pensylvanie traitait, tant à son sanatorium qu'à ses dispensaires, neuf mille tuberculeux !

Sociétés Médicales

Association Médico-Chirurgicale du district de Joliette, 14 juin 1909

PRESIDENCE DE M. LE DR. J. LIPPE.

Le Secrétaire donne communication des résolutions adoptées à la dernière réunion au sujet de l'hôpital St-Euzèbe et transmet aux membres de l'association la réponse des autorités du dit hôpital ; et fait remarquer que ces documents intéressent tous les médecins du district :

"Attendu qu'il a été publiée dans l'Etoile du Nord une annonce faisant connaître au public de ce district, que l'Hôpital St-Euzèbe était ouvert et prêt à recevoir des patients, pour traitement médical et chirurgical. Attendu que M. le Dr. Marion se titre comme médecin en charge de cette institution, et que de plus, un médecin de la ville de Montréal y viendrait tous les samedis ;

Attendu que les membres de l'Association Médico-Chirurgicale du district de Joliette n'ont jamais été avertis de ces faits, qu'aucun n'a été invité d'y adresser ses patients, que nous ignorons les règlements concernant l'admission des malades au dit Hôpital :

Qu'il soit résolu, que cette Association prie respectueusement les autorités de l'Hôpital St-Euzèbe, de vouloir bien l'informer :

"1. Si les médecins de cette ville et du district ont le droit d'y placer leurs patients et d'en garder exclusivement la surveillance et le traitement ;

"2. Quelle est la position réelle faite par les autorités de l'Hôpital à M. le Dr. Marion ;

"3. Quelle serait celle faite aux médecins de la ville et du district qui pourraient y être appelés par des malades ;

"4. M. le Dr. Marion est-il autorisé à s'intituler dans les journaux "médecin en charge de l'Hôpital St-Euzèbe ?"

* * *

Hôpital St-Eusèbe, Joliette 7 avril 1909.

Monsieur Albert Laurendeau, M.D.,
St. Gabriel de Brandon,

Monsieur le Docteur,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 29 mars dernier. Permettez-moi de vous exprimer ma surprise de vous entendre dire que *MM. les membres de l'Association Médico-Chirurgicale du district de Joliette n'ont jamais été avertis de l'installation de notre hôpital et qu'aucun n'a été invité à y adresser ses patients*, puisque je lis dans un entrefilet de l'Etoile du Nord, à la date du 7 janvier 1909, — inclus sous ce pli — que "les médecins du district sont